



Olympiade 2012/2016
Saison 2014/2015

Comité Directeur

8 novembre 2014

N°3

Participants : V. LE THOMAS, M. GAUDEL, P. HAMON, S. JESUS, D. KERMABON,
C.E. LARRIBE J.M. LEFEVRE, D. QUINTIN, F. RAMARD, A. RIBOUS

Excusé : A. LETO

Absent : Président CD29

Assistent : E. CORBIN, C. DUPEUX, C. PENNAMEN

1- Approbation des PV :

✓ PV AG 28/06/2014

Après modification du rapport de la Présidente sur le point CLE, le PV est validé.

✓ PV CD n°2 29/09/2014

Aucune remarque particulière

7 pour 1 abstention
Le PV est approuvé à la majorité

✓ PV CSR n°1 01/10/2014
Approuvé à l'unanimité

D. QUINTIN informe que sur le prochain PV de la CSR, le club de Moulins a 1 match perdu par forfait et 2 par pénalité parce qu'un joueur a joué sans simple surclassement pendant 3 matchs.

P. HAMON informe que le Bureau Directeur du club de Moulins est constitué de jeunes dirigeants. Il veut bien les appeler pour les aider.

Demande est faite que S. PERSAN fasse un tableau de comparaison de la composition des membres du Bureau entre 2013/2014 et 2014/2015 et de revoir le cas de Moulins. Après vérification (sur le site de la FFVB, ré affiliation) il s'avère que la composition des membres du Bureau est identique entre 2013 et 2014. Et 2014 2015.

✓ PV CRA n°1 06/09/2014

Approuvé à l'unanimité

2- Demande de subvention collège St André Antrain

Cette année une étude va être faite sur le site (formulaire)

- ✓ pour recenser les sections sportives
- ✓ faire un état des lieux
- ✓ et celles à venir (les intentions),

En fonction des résultats de l'étude, le Comité Directeur pourra ainsi valider les actions à mettre en place.

La demande d'aide faite par le club d'Antrain rentre dans le cadre de l'étude conduite par la LBVB. La ligue ne consentira à aucune aide tant que l'étude n'aura pas été conduite et tant que la politique régionale d'aide n'aura pas été définie.

La Présidente demande qu'une copie des courriers adressée à Antrain lui soit communiquée.

Le CD demande qu'un recensement au niveau de la Ligue soit fait sur les remboursements effectués sur les finales UNSS.

3- Demande d'équipement pour la section sportive de Bréquigny

Suite à l'Ouverture d'un CLE dans le cadre du PST, subventionné par le CD 35, le Comité Directeur donne un avis favorable pour l'achat de sweats et tee-shirts « à l'aise breizh » pour les jeunes présent dans cette classe sportive pour la saison 2014/2015

E. CORBIN s'occupe de la réalisation du BAT, de la commande.

4- Point travaux bâtiment LBVB

Pas d'avancement

5- Contrat de travail des techniciens

La Présidente fait part de son mécontentement concernant la gestion tardive de l'encadrement sur le CRE d'août, elle ne souhaite pas que cela se renouvelle.

Tous les contrats doivent être signés au minimum une semaine avant le CRE

Une communication sera faite aux clubs sur le service juridique de la FFVB

A. RIBOUS demande l'autorisation au CD de valider les embauches des techniciens. Les contrats restent à la signature de la Présidente de la LBVB.

B. Le CD donne un avis favorable.

Un contrat de travail sous forme de CDI sera établi avec V. BROUCK, après consultation et aval de son employeur principal

6- Point financier

Point sur les subventions accordées à la Ligue

- De la Région : 12000€ aide au fonctionnement du pôle
- De la DRJSCS : 25500€ CNDS
- De la Région : 11000€ contractualisation
- De la DRJSCS : aide exceptionnelle de 14000€ pour le poste de C. DUPEUX pour 2014-2015 suite à l'arrêt du financement FFVB.

7- Objectif bassin de pratique

D. QUINTIN souhaite avoir des précisions sur le fait que des informations circulent sur les bassins de pratique qui serviraient sélectionner des jeunes pour la coupe de France Jeunes ?

E. CORBIN souligne que la croissance par la fidélisation ne peut se résumer à la réussite sportive en Coupe de France de jeunes, et que les référents sont les garants du respect des règles des bassins de pratiques. De plus ils ont désormais légitimité à évaluer la pertinence d'un projet de bassin de pratique, et éventuellement à en demander la dissolution si les règles de fonctionnement ne sont pas respectés.

7 bassins de pratique ont été créés en 2 ans, ce qui est une belle réussite pour la Bretagne. Le Comité Directeur félicite les clubs qui se sont investis dans ces projets

Il y a de plus, 1 nouveau projet à l'étude dans les Côtes d'Armor

8- Invit' volley LBVB

S. JESUS a fait faire un devis pour des cartes « Invit volley » auprès de l'imprimerie BTS de Pontivy pour 5000 cartes 650HT - 780 TTC - 0.156 la carte. Un autre devis sera demandé auprès de l'imprimerie partenaire du club de Plancoët.

Les coordonnées diffusées sur les cartes invit volley seront liées à une cartographie qui sera diffusée sur le site de la LBVB

Modalités de diffusion des cartes « invit volley » :

Les 3 Présidents de Comité départementaux présents donnent leur accord pour les acheter à la Ligue suivant leur besoin. A cet effet il sera nécessaire de recenser les besoins de chaque département et de prendre contact avec le Président du CDVB 29. Le secrétariat de la LBVB prendra contact avec le CD 29 à cet effet.

9- Divers

✓ **Dossier St Grégoire/Janze Corps Nuds**

Le Dossier n'est pas recevable

CRSR va envoyer un courrier/mail aux clubs pour statuer,

✓ **Invitation réunion de la CCS à Paris 22/11/14**

A. RIBOUS représentera P. HAMON, Président de la CSR lors de cette réunion.

✓ **Licences**

Lourdeur de l'administratif pour les étrangers : en effet : dans la procédure pour obtenir les licences étrangères pour les + de 17 ans. Il faut l'accord des pays d'origine et du club quitté et négocier les frais demandés par les fédérations d'origine

C.E. LARRIBE annonce que le 12 novembre se tiendra une réunion de la CCSR

✓ **Qu'en est-il de Génération 22 :**

le comité directeur s'interroge sur ce championnat et P. HAMON donne des explications :

C'est un championnat présent sur le site de la FFVB ce qui lui confère un caractère officiel.

Objectif : Aller vers le 6x6, le 4x4, permettre à des débutants d'un secteur géographique de participer à une forme de compétition, d'accompagner les équipes de jeunes débutants ou presque débutants de ces clubs pour les faire progresser et les faire ensuite en janvier, participer au championnat honneur régional.

Puisque Génération 22 a été déclaré en championnat sur le site de la FFVB

P. Hamon nous informe qu'il va y avoir prochainement une réunion organisée par le CD 22 sur ce sujet car il souhaite avoir des explications sur ce championnat jeunes qui va à l'encontre des règlements de la Ligue.

Fin décembre ce championnat sera terminé.

✓ **C.DUPEUX est chargé de faire un état des lieux des championnats jeunes en Bretagne.**

✓ **Représentation pour siéger à la CCDSA56 (Commission Consultative Départementale de Sécurité et d'Accessibilité)**

C.E. LARRIBE se propose pour être le représentant. Sa proposition est retenue.

✓ **Minibus**

Fin de la convention du minibus en décembre 2015

Une réflexion sur l'achat d'un minibus ou la mise en place d'une autre location devra être étudiée.

Puis P. HAMON suite à une réunion du CDVB 22 pose des questions sur le remboursement des Beach volleyades : Il est en attente du remboursement par la FFVB

Pour les clubs par prélèvement, figure sur le grand livre adressé au club une déduction faite manuellement (la moitié des engagements) se rapportant à l'article VII.3.5. du RGER, jusqu'en décembre.

- VII.3.5. Paiement de l'engagement pour une équipe en championnat régional.
- 1 - La première moitié de l'engagement d'une équipe dans un championnat régional se fera à l'inscription pour la poule aller.
 - 2 - La seconde moitié avant le 31.12. de la saison en cours, avant la poule retour.

D. QUINTIN indique que la question sera étudiée.

Qui pourra faire les formations arbitrage ?

Une personne est pré sentie par le CD22 pour les faire. Toutefois, le représentant de la CRA indique que cette personne ne souhaitant pas elle-même, se former il y a donc impossibilité pour elle de conduire ces formations

Il devient urgent de prévoir une réunion de la CRA.

Pour un meilleur suivi des mails A.RIBOUS demande que les mails soient adressés avec en sujet [LBVB nom de la commission] et l'objet proposition acceptée.

Fin de séance : 15h00